

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **29 avril 2019 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**19-04-144**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**19-04-145**

**Attestation de véracité – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 82 141 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Princeville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

**Dépôt des états financiers de Développement Économique Princeville pour l'année 2017** – Dépôt

**Dépôt des états financiers de Développement Économique Princeville pour l'année 2018** – Dépôt

**Dépôt des états financiers de Partage St-Eusèbe pour l'année 2018** - Dépôt

19-04-146

**Aide financière – Partage St-Eusèbe**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe pour les appuyer dans leurs activités de l'année 2019.

ADOPTÉE

**Dépôt des états financiers de la Société d'Horticulture de Princeville pour l'année 2017** - dépôt

**Dépôt des états financiers de la Société d'Horticulture de Princeville pour l'année 2018** - dépôt

19-04-147

**Demande de dérogation mineure – Monsieur Simon Dubé pour Vérallex inc.**

ATTENDU QUE la compagnie Veralex projette la construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le terrain situé au 375 boulevard Carignan Ouest;

ATTENDU QUE la forme du terrain par rapport à l'angle du Boulevard Carignan Ouest nécessite cette dérogation mineure pour optimiser le projet;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 375 Boul. Carignan Ouest la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Veralex inc. afin de permettre la construction de ce bâtiment principal avec un angle de 26° par rapport à la voie publique, une marge avant de 16,40 mètres et un accès à la voie publique de 20 mètres de largeur, ce qui représente une dérogation de 16° pour l'angle du bâtiment, de 7,90 mètres pour la marge avant et 9 mètres pour l'accès à la voie publique. Le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

19-04-148

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 et au règlement de lotissement no 2017-317 de la Ville de Princeville**

Attendu l'adoption du premier projet de règlement PRU1-1902 par le conseil;

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 et au règlement de lotissement no 2017-317 de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

19-04-149

**Adoption du second projet de règlement PRU2-1902**

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant le projet PRU1-1902 précédant la présente résolution;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objectif des modifications du règlement de zonage :

- Création de la nouvelle zone 623-Hb assortie de sa grille de spécification;

- Modification des grilles de spécification 334-Hb, 522-M, 526-M, 528-M, 544-M, 552-M;
- Modification de l'article 71 concernant l'insertion d'un bâtiment principal;
- Modification de l'article 78.1 concernant l'orientation d'un bâtiment principal;
- Modification de l'article 154 concernant les bâtiments à usages mixtes;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le second projet de règlement PRU2-1902;

QUE cette adoption vaille pour dépôt du projet de règlement.

ADOPTÉE

**19-04-150**

**Adoption du règlement no 2019-351 modifiant le règlement de zonage no 2017-316 et le règlement de lotissement no 2017-317 de la Ville de Princeville**

ATTENDU l'avis de motion donnée en séance ordinaire le 11 février 2019;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement PRU2-1901 en séance ordinaire le 11 février 2019;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables au préalable et que le greffier en a expliqué l'objet et la portée lors de la séance ordinaire du 11 février 2019;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-351 modifiant le règlement de zonage no 2017-316 et le règlement de lotissement no 2017-317 de la Ville de Princeville*.

ADOPTÉE

**19-04-151**

**Demande d'occupation du domaine public**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a adopté le règlement no 2017-313 concernant l'occupation du domaine public ;

ATTENDU QUE la compagnie Convertex projette la construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le terrain situé au 96 rue Boulet ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de circulation sur la partie touchée par cette demande ;

ATTENDU QUE l'occupation demandée est pour l'implantation des murs de soutien et l'accès au quai de chargement extérieur ;

ATTENDU QUE le maximum d'empiètement projeté des murs sur le lot 4 646 909 (emprise publique) est de 22' 10" selon le plan annexé à la demande ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 96 rue Boulet la demande d'occupation du domaine public présentée par Monsieur Alain Michel pour la compagnie Convertex afin de permettre la construction des murs de soutien et de

l'accès au quai de chargement extérieur avec un empiètement d'environ 22' 10" . Celle-ci est rattachée au nouveau bâtiment industriel projeté.

ADOPTÉE

19-04-152

**Mainlevée partielle pour les lots développés lors de la phase 4 du développement du Golf La-Fontaine – Autorisation de signatures.**

ATTENDU que les lots suivants du développement du Golf La-Fontaine sont prêts à être vendus et nécessitent une mainlevée de la Ville pour compléter la vente :

<u>Rue</u>	<u>Numéro de lot</u>
Rue Fortier	6 266 420 à 6 266 424, 6 273 707, 6 266 417, 6 266 418, 6 307 820
Rue Thibodeau	6 287 026 à 6 287 035, 6 290 042, 6 287 036 à 6 287 043
Rue Grégoire	6 287 074 à 6 287 079
Rue Bilodeau	6 287 056 à 6 287 073, 6 870 044 à 6 287 055

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte notarié à intervenir entre la Ville de Princeville et le Club de Golf La-Fontaine (9074-5126 Québec Inc.);

QUE tous les frais découlant de cette mainlevée soient à la charge du Club de Golf La-Fontaine (9074-5126 Québec Inc.).

ADOPTÉE

19-04-153

**Négociation visant l'achat d'un terrain appartenant à Olymel Inc.**

ATTENDU QUE la compagnie Olymel s.e.c. a opéré pendant des années une usine de transformation aux 200 et 210 rue Saint-Jean-Baptiste Nord à Princeville ;

ATTENDU suite à un incendie, cette usine a été totalement détruite en mai 2012, et que la production a été totalement transférée leurs installations de Drummondville et de Cornwall en Ontario ;

ATTENDU l'importance du coût social avec la perte d'environ 200 emplois, des coûts financiers directs de 200 000 \$ pour le combat de l'incendie et des mesures d'urgence qui ont dû être mises en place pour évacuer un secteur de la ville, ainsi que des pertes annuelles récurrentes de taxes foncières d'environ 20 000 \$ ;

ATTENDU QUE la démolition de la partie restante et des résidus de l'incendie a été permise sans obligation de reconstruction en 2018, soit près de 6 ans après l'événement ;

ATTENDU QUE les terrains ainsi déblayés sont en partie adjacents à un secteur résidentiel multifamilial ;

ATTENDU la forte demande pour du logement locatif dû au manque de main-d'œuvre dans la municipalité et dans la région ainsi que l'immigration en hausse ;

ATTENDU qu'une partie de ces terrains peu ou pas contaminés seraient facilement et rapidement développable pour ce type de résidences et dont un projet existe déjà ;

ATTENDU le refus formulé par Olymel s.e.c. quant à une cession d'une partie de ces terrains, suite à la demande verbale ;

ATTENDU QUE la Ville a cédé en 2009 à Olymel s.e.c., suite à leur offre d'achat, pour la somme de 115 900 \$, les deux terrains de balle situés sur les terrains adjacents à leur usine d'abattage dans l'optique que pourraient y être installés des bioréacteurs pour le prétraitement des eaux usées de cette dernière, projet qui n'a pas été réalisé en date d'aujourd'hui ;

ATTENDU QUE cette cession de terrains a entraîné la construction de deux nouveaux terrains de balle au Parc Multisports pour environ 400 000 \$ ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de reformuler une demande officielle d'acquiescer au moins la partie du terrain d'Olymel s.e.c. du côté de la rue Demers et de mandater le maire et le directeur général à demander une rencontre avec les autorités d'Olymel s.e.c. afin de leur présenter nos doléances.

ADOPTÉE

19-04-154

**Entente pour le dépôt de matières sèches (construction / rénovation / démolition) - Enfouibec**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer avec Enfouibec une entente concernant l'opération d'un dépôt de matières sèches pour les débris de construction, rénovation et démolition au 100 boulevard Carignan Ouest et accessible à la population de Princeville d'avril à novembre 2019 au montant de 31 \$ du voyage régulier, pour un total estimé de 21 000 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

19-04-155

**Transaction et quittance – Dossier CNESST**

ATTENDU la contestation d'une décision de la CNESST déposée par un membre du personnel de la Ville en date du 15 août 2018 et du 10 janvier 2019;

ATTENDU la volonté des parties de prendre arrangement afin d'éviter une escalade judiciaire;

ATTENDU la nature confidentielle du dossier du à sa nature personnelle;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil entérine la transaction et quittance présentée par le directeur général en caucus;

QUE le directeur général soit autorisé à signer la transaction et quittance tel que présenté;

QUE la trésorière soit autorisée à verser la somme de 1 093 \$ au compte en fidéicommiss du procureur de la Ville au dossier, Morency avocat, en règlement total, complet et définitif de ces dossiers.

QUE la transaction et quittance ainsi que le dossier présenté au conseil en caucus soient consignée exclusivement au dossier confidentiel de l'employé concerné, vu la nature des informations personnelles qui y sont contenues.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**19-04-156**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
M. Gilles Fortier, maire